



Respect de notre environnement

Notre établissement naturiste, se devant de montrer l'exemple, s'est vu attribué depuis l'année 2000, le label européen de gestion environnementale «Clef verte». L'attribution de ce label est liée aux pratiques respectueuses de l'environnement, mises en place dans les domaines suivants :

Gestion de l'eau - gestion des déchets - gestion des produits d'entretien - aménagement établissement - énergie : choix du gaz plutôt que de l'électricité.

Développement des équipements solaires : production d'eau chaude au sanitaire de Malaugu en 2006 et au sanitaire du cerisier en 2008.

Éducation à l'environnement :

- **Des employés :** sensibilisation au choix des fournisseurs, à la composition des produits, aux économies d'énergie.

- **Enfants :** atelier éducatif autour de la ferme et du potager...

- **Adultes :** nous vous rappelons quelques règles à respecter dans les sanitaires individuels et collectifs :

- Penser à éteindre la lumière

- Usage raisonné de l'eau (douche/robinet)

- Penser à fermer les portes et les fenêtres lors de l'utilisation du chauffage

- **Le feu :**

- **Mieux vaut prévenir que guérir**, alors attention aux bougies dans les tentes et à l'extérieur, aux camping-gaz et aux mégots de cigarettes. Ne laissez pas les enfants jouer avec le feu...

- **Les feux et barbecues** (charbon) sont interdits (ne sont autorisés que les barbecue à gaz et électrique) en dehors du barbecue collectif face au terrain de football. Dans des périodes de forte sécheresse associée à du vent, nous pourrions fermer à titre préventif le barbecue collectif.

- **Accès aux massifs du Ventoux, du Luberon :** dans des cas de sécheresse extrême, l'accès peut être provisoirement, totalement interdit ou autorisé à certaines heures selon arrêté préfectoral. Renseignez-vous à la Maison du Tourisme.

Bonjour et Bienvenue

Nous sommes heureux de vous accueillir dans la grande famille Bélézienne. Nous souhaitons à travers ce rappel des règles de bonne conduite, maintenir cette douceur de vivre et cette ambiance si particulière qui règne sur le domaine. Le "bonjour" du matin et le tutoiement sont de rigueur. Nous comptons sur vous pour accueillir les nouveaux arrivants, les aider à trouver leur emplacement, à se diriger dans le domaine et, si nécessaire donner un petit coup de main pour placer la caravane. Autant d'occasions de faire connaissance et de mieux vivre ensemble à Bélézy.



- Il est interdit de couper les arbres, les branches et les fleurs, de déraciner les plantes et les massifs. Toute dégradation de la végétation ou du matériel (clôture, installations diverses) sera mise à la charge de son auteur, avec préjudice d'expulsion qui pourra être décidée en certains cas.

Pollutions sonores

Il paraît encore plus naturel d'une absence d'agressions sonores dans un espace naturiste. Voici quelques exemples :

- Merci d'être attentif au volume de votre radio ou télévision, au claquement de portières, de ne faire fonctionner vos climatiseurs que pendant la sieste (de 14h00 à 16h00) ou la nuit, d'inciter vos enfants le matin à se rendre sur le parc de loisirs pour ne pas réveiller tout le monde, de respecter les zones «téléphone portable» à la piscine et de les éteindre pendant les spectacles. D'une manière générale, de considérer le camping comme un espace de calme et de repos, le parc de loisirs permettant les activités et les jeux. De notre côté, nous nous engageons à finir nos animations nocturnes entre 22h00 et 23h00 sauf lors de festivités particulières (fête nationale française et belge, 15 août)

Respect des autres, qualité de vie

• **Fumeurs** : nous les remercions de respecter l'espace fumeurs qui leur est réservé à la piscine (au-dessus local technique).

• **Papiers** : plus ils sont petits, plus ils sont nombreux. Merci de jeter les emballages de chewing-gum, de bonbons ou autres dans les poubelles.

• **Locaux poubelles** : les déchets sont triés et pour cela plusieurs containers sont à votre disposition (verre, papier, bois, etc...). Pour ne pas gêner le repos des vacanciers, les objets en verre devront être jetés après 9h30 et avant 20h00. Nous vous rappelons que les poubelles sur le domaine sont exclusivement destinées aux petits déchets, en aucun cas, vous ne devez y déposer vos ordures ménagères. De même, vos ordures doivent être déposées "délicatement" dans les containers et non jetées par dessus bord. Ces locaux sont





nettoyés quotidiennement, nous vous remercions de respecter le travail de notre équipe pour votre bien-être et le leur. Respecter ce lieu est aussi le reflet du comportement d'un bon citoyen. (Les locaux se trouvent à l'Entrée BI et sur le parking devant la réception).

- **Vélos** : Les vélos sont autorisés uniquement sur les allées et le parc de loisirs mais en aucun cas à la piscine, au restaurant, à l'épicerie, dans les sanitaires ou au Mas. Une attention particulière doit être portée aux jeunes enfants qui sillonnent Bélézy sur leur vélo.

- **Voitures** : Pour que Bélézy soit un paradis pour les tout-petits et leurs parents, la circulation automobile est interdite sur le domaine. Exceptionnellement, vous êtes autorisés à laisser votre véhicule sur votre emplacement 2 heures après votre arrivée et 2 heures avant votre départ. Les véhicules doivent être garés à l'extérieur ou sur les parkings correspondant à leur hébergement.

- **Chaises longues**

Des baignades de soleil sont disponibles autour de la piscine et portent le commentaire ci-dessous : *"je suis une chaise longue, je suis à votre disposition autour des piscines exclusivement et ne peux être réservée à l'avance. Si je suis libre pendant plus de 15 minutes, vous pouvez disposer de moi. Je suis sensible à l'hygiène, merci de me protéger d'une serviette"*.

- **Sanitaires**

Disponibles 24h00/24h00, nous vous rappelons quelques règles simples quant à leur utilisation :

- Les bacs à vaisselle sont réservés à la vaisselle de même les baignoires enfants sont réservées aux jeunes enfants...
- Le nettoyage est réalisé tous les jours tôt le matin - merci de faciliter le travail de notre équipe
- Le calme et la tranquillité y sont de vigueur (cris et jeux d'enfants doivent être destinés aux espaces de jeux prévus pour eux)

- **Vidéo et Photographies**

Il est défendu de photographier ou filmer un groupe ou une personne sans avoir reçu l'autorisation de ces personnes. La direction se réserve le droit de conserver les films en cas de conflit.

- **Piercing/Exhibitionnisme**

Nous ne tolérerons dans le centre aucune attitude de voyeurisme ou d'exhibitionnisme, susceptible de choquer les enfants ou les adultes (entre autres, piercings sur les parties intimes).

- **Enfants/famille**

Soyons compréhensifs sur d'éventuelles gênes découlant de la vitalité des enfants. Bien évidemment, si ces débordements devenaient répétitifs et au delà du raisonnable, notre équipe se permettra de discuter avec les familles concernées.



Suivez-nous sur facebook

<https://www.facebook.com/domainedebelezy>



Les jeunes (13-17 ans)

- **Nudité** : La nudité est la base de la vie naturiste. Aucune exception ne sera acceptée à la piscine. Toutefois, le paréo ou la serviette seront tolérés sur le parc de loisirs dans la journée, tout autre vêtement étant exclu.
- **Attitude** : Lors des animations spécifiques organisées pour les jeunes et encadrées par l'équipe de Bélézy, nous serons extrêmement attentifs à :
- **Consommation d'alcool** : le cargo ne vend pas de boissons alcoolisées (sauf bière aux + de 16 ans) et nous n'acceptons pas la consommation d'alcools apportés par les jeunes.
- **Retour d'activités** : la vie "décalée" des jeunes est tout à fait comprise sous réserve du respect des béléziens qui dorment !

L'équipe de Bélézy est très heureuse d'accueillir et d'organiser des activités spécifiques pour les jeunes béléziens, prouvant ainsi que le naturisme reste une pratique contemporaine.



La charte du naturisme à Bélézy

Définition officielle du Naturisme adoptée par la Fédération Naturiste Internationale en 1974 :

"Le naturisme est un mode de vie en harmonie avec la nature, qui s'exprime par une nudité commune, associée au respect de soi, des autres et de l'environnement"

Le domaine de Bélézy a souhaité en collaboration avec le Club Naturiste de Bélézy Provence, association gymnique (membre de la Fédération Française de Naturisme), réfléchir aux modalités de notre vie naturiste à Bélézy et préciser certains points :

1 - La nudité, clé de voûte du naturisme, intégrée à sa définition même, telle qu'elle fut adoptée au congrès de la Fédération Naturiste Internationale de 1974, et officialisée depuis lors, est un choix de comportement à temps plein auquel s'engage tout usager.

2 - Vivre dans le domaine naturiste de Bélézy, c'est donc s'engager à pratiquer cette nudité et à la faire pratiquer par ceux qui dépendent de soi (famille, invités sous la responsabilité de l'adhérent ou du vacancier).

3 - C'est aussi rester à l'écoute des personnes qui peuvent avoir des appréhensions à la découverte du naturisme, mais aussi favoriser l'entraide, l'attention aux autres

4 - Aucune restriction autre que les conditions climatiques ou une impossibilité matérielle ou physique exceptionnelle et provisoire ne doit être admise.

5 - Il va de soi que cette pratique constante de la nudité se double de toutes les retombées bénéfiques que l'on peut en attendre :

- *respect de l'environnement pour préserver la nature, notamment en favorisant les économies d'énergie et d'eau, mais aussi rester vigilant au respect des mesures de prévention d'incendie et favoriser la propreté.*

- *tranquillité et bien-être des vacanciers*

6 - Ne tolérer dans le centre aucune attitude de voyeurisme ou d'exhibitionnisme, susceptible de choquer les enfants ou les adultes (entre autres, piercings sur les parties intimes).

7 - Il appartient au domaine d'accueil d'organiser cette pratique et de la faire respecter, aidé dans cette perspective par le Club Naturiste de Bélézy Provence (CNBP).

Domaine de Bélézy en Provence

84410 Bedoin - France

www.belezy.com - info@belezy.com

Tél. 04 90 65 60 18 - Fax 04 90 65 94 45